

Avis d'examen professionnel

Le Centre de gestion de Lot-et-Garonne, organise, au titre de l'année 2018,
l'examen professionnel d'avancement de grade

D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Spécialités « Archives, Bibliothèque et Musée »

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, « les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel (...) au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier. »

Les inscriptions doivent se faire **EXCLUSIVEMENT** au :

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Lot-et-Garonne
53 rue de Cartou – CS 80050
47 901 AGEN CEDEX 9
☎ 05 53 48 00 70

Période de pré-inscription ou de retrait des dossiers individuels d'inscription :

du 09 janvier au 07 février 2018, soit :

- par préinscription en ligne sur le site Internet du C.D.G. 47 : www.cdg47.fr
- sur place au C.D.G. 47 (jusqu'à 17h00, heure de fermeture du C.D.G. 47)
- sur demande écrite* transmise par voie postale au C.D.G. 47 (jusqu'à minuit, cachet de La Poste faisant foi)

Clôture des inscriptions (date limite de dépôt des dossiers individuels d'inscription) :

le 15 février 2018, soit :

- sur place au C.D.G. 47 (jusqu'à 17h00, heure de fermeture du C.D.G. 47)
- par voie postale au C.D.G. 47 (jusqu'à minuit, cachet de La Poste faisant foi)

Date et lieu de la 1^{ère} épreuve :

le 24 mai 2018 à Agen ou ses environs

IMPORTANT :

Le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00.

* Les demandes de dossiers faites par courrier devront être accompagnées d'un courrier et d'une enveloppe de format A4 affranchie pour un envoi de 100 grammes et libellée aux nom et adresse du candidat.